

BANGLADESH

Un dirigeant de la Ligue Awami menacé de torture

Index AI : ASA 13/002/2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International est très inquiète pour la sécurité d'un dirigeant de l'*Awami League* (Ligue Awami), Saber Hossain Chowdhury, prisonnier d'opinion.

« Il a été transféré de détention provisoire en garde à vue, où il va être interrogé pendant sept jours au sujet d'une nouvelle accusation d'activités criminelles portée à son encontre par les autorités pour des motifs politiques », a déclaré Amnesty International.

« Il est détenu au secret, son lieu de détention n'a pas été révélé et nous craignons qu'il ne soit torturé », a ajouté l'organisation de défense des droits humains.

« Nous exhortons le gouvernement du Bangladesh à garantir la sécurité et le bien-être de Saber Hossain Chowdhury et à lui permettre d'entrer immédiatement en contact avec sa famille et son avocat », a-t-elle poursuivi.

Les prisonniers placés en garde à vue pour interrogatoire sont souvent torturés. Le gouvernement bangladais n'a pris aucune mesure pour les protéger de la torture, ni pour traduire en justice les responsables de tels actes.

Amnesty International estime que le harcèlement persistant dont est victime Saber Hossain Chowdhury constitue une violation de son droit à la liberté d'expression. Elle considère aussi que le non-respect par le gouvernement des décisions de justice ordonnant sa libération bafoue son droit fondamental d'être protégé par la loi. Elle demande donc instamment au gouvernement bangladais de respecter les décisions

judiciaires et de libérer immédiatement cet homme politique.

Complément d'information

Saber Hossain Chowdhury a été arrêté le 20 octobre 2002, et une succession de plaintes ont été déposées contre lui. Toutefois, bien que cet homme ait été maintenu en détention pendant un mois, le gouvernement n'a pas pu prouver ses accusations et n'a donc pas pu prononcer d'inculpations officielles à son encontre.

Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion détenu uniquement parce qu'il est un adversaire virulent du parti au pouvoir. La Haute Cour ayant jugé illégal son maintien en détention, il a été libéré le 20 novembre, mais il a été de nouveau arrêté le 8 décembre, ainsi que plus d'une douzaine d'autres membres de la Ligue Awami, dans ce qui est apparu comme une nouvelle opération ciblée contre l'opposition. Après quatre jours en détention, Saber Hossain Chowdhury a été présenté à un juge, qui a refusé d'écouter et d'enregistrer sa déclaration, même après que ses avocats eurent obtenus de la Haute Cour une décision par laquelle elle ordonnait au magistrat d'enregistrer cette déclaration et de la lui présenter ensuite.

Le gouvernement n'a prononcé aucune inculpation officielle contre cet homme et la Haute Cour a ordonné sa libération sous caution en attendant qu'une enquête soit menée sur les accusations prononcées à son encontre par les autorités. Toutefois, avant que cette décision n'ait pu être appliquée, le gouvernement a prononcé un ordre de placement en détention au titre de la Loi sur les pouvoirs spéciaux, qui ne tient pas compte des garde-fous inscrits dans le droit bangladais pour protéger les citoyens contre les arrestations arbitraires. Pour justifier cet ordre de mise en détention, les autorités ont fourni l'explication suivante : « *il paraît nécessaire de prononcer à votre*

« rencontre un ordre de mise en détention afin de vous empêcher de troubler l'ordre public ».

En ne cessant de violer les droits fondamentaux de Saber Hossain Chowdhury, les autorités ont imposé au système judiciaire la lourde charge de prononcer des décisions sur l'illégalité des actes du gouvernement. Ainsi, le 8 janvier, la Haute Cour a annulé l'ordonnance de placement en garde à vue qui est en vigueur actuellement et a ordonné que le détenu soit libéré sous caution car sa détention était illégale. Toutefois, loin de respecter cet ordre, le gouvernement essaie de le faire annuler en faisant appel devant la Cour suprême.

Amnesty International est préoccupée par les allégations persistantes selon lesquelles les autorités bangladaises auraient cherché à faire en sorte que Saber Hossain Chowdhury soit maltraité en détention. Ainsi, il a été envoyé à la prison centrale de Dacca, où il a été détenu dans une pièce sans ventilation, où il était contraint de dormir à même le sol, sur une simple couverture de la prison. Par ailleurs, bien que souffrant d'hypertension, il n'a pas reçu un régime alimentaire adapté et les responsables de la prison ont refusé d'accepter la nourriture apportée par sa famille. En outre, il n'était pas autorisé à recevoir la visite de ses proches.

Ce n'est qu'après l'intervention de la Haute Cour que sa famille a pu lui rendre visite pour la première fois le 16 décembre, mais la présence de quatre responsables des forces de sécurité l'a empêché de donner des précisions sur ses conditions de détention. La Haute Cour avait aussi ordonné aux autorités pénitentiaires d'accorder à Saber Hossain Chowdhury un traitement de faveur – notamment un lit et un régime alimentaire approprié – conforme à son statut d'ancien vice-ministre. Les responsables de la prison ont refusé pendant neuf jours d'appliquer cette décision, semble-t-il à la demande

d'autorités supérieures. Peu après (le 27 décembre), Saber Hossain Chowdhury a été transféré à la prison de Sylhet, loin au nord-est du pays, qui ne dispose pas d'installations permettant d'accorder de traitement de faveur ; il y a été maintenu en détention dans des conditions difficiles sans aucune explication officielle. Il semble que cette mesure ait été un nouveau moyen pour le gouvernement de le soumettre à de mauvaises conditions de détention et d'hygiène, ainsi que de rendre plus difficiles les visites de sa famille et de ses avocats.

Le 6 janvier, la Haute Cour a déclaré la détention de cet homme illégale et a ordonné sa libération, mais le gouvernement a refusé d'obtempérer. Le même jour, Saber Hossain Chowdhury a été transféré de la prison de Sylhet à celle de Mymensingh (également loin de Dacca), et le lendemain le gouvernement a déposé contre lui une nouvelle plainte pour participation présumée à un certain nombre d'attentats à la bombe. Suite à cette plainte, la police a obtenu son placement en garde à vue pour interrogatoire pendant sept jours.

Par le passé, le gouvernement bangladais a eu recours à divers prétextes pour harceler sévèrement des hommes politiques de l'opposition, et le traitement imposé à Saber Hossain Chowdhury s'inscrit dans cette pratique. À l'intérieur du pays et au sein de la communauté internationale, certains s'inquiètent de ce que cette façon de prendre pour cible des membres de l'opposition de manière opportuniste en les accusant d'activités criminelles est non seulement contraire aux normes internationales relatives aux droits humains, mais contribue aussi à détourner la justice de son cours et protège donc, de fait, les véritables criminels. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site web <http://www.amnesty.org>